CONTRIBUTION DE L'ESS AUX SCHEMAS REGIONAUX AUVERGNE-RHONE-ALPES 2022-2028

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue un levier économique majeur et un facteur d'attractivité de la région (p.7). En rassemblant des entreprises qui se fondent sur l'utilité sociale, l'intérêt collectif et la création et le maintien de l'emploi dans les territoires plutôt que sur la lucrativité, l'ESS déploie des solutions économiques performantes et durables qui replacent le sens du travail au cœur de la production des biens et des services. Un sens au travail recherché par 7 jeunes sur 10 aujourd'hui. [1] **Auvergne-Rhône-Alpes est la 1ère région française (hors Ile-de-France) en termes d'emplois dans l'ESS**. Par son implantation territoriale, l'ESS produit des biens et services circularisés dans l'économie réelle à partir d'emplois pérennes, non délocalisables, représentant 14% de l'emploi privé (soit 304 000 emplois).[2]

Le développement de l'ESS - volet obligatoire du SRDEII élaboré en concertation avec l'ESS[3] – s'inscrit dans les 7 orientations de la Région sous réserve de :

1. RECONNAITRE ET SOUTENIR LES FORMES INNOVANTES DE COOPERATION TERRITORIALE (P.2)

Pour réussir à conjuguer croissance économique, réponses aux besoins sociaux du territoire, et économie des ressources, il convient de s'appuyer sur l'**expertise des entreprises sociales et solidaires en termes de coopération et d'implication des parties prenantes**. Les modèles d'organisation tels que les GES, les PTCE, les SCIC, etc. sont à promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs économiques locaux ; et un soutien régional à la constitution et consolidation de ces réseaux, au même titre que la trentaine de clusters et pôles de compétitivité, permettra l'accélération la transition de notre économie.

2. INTEGRER DES PARTS RESERVEES A L'ESS DANS LES MARCHES PUBLICS (P.3)

L'ESS est en pointe sur des filières à fort enjeu de décarbonation et de production locale et qui comptent parmi les filières d'excellence de la région : **restauration, ameublement, numérique, mobilité et BTP**. Or, les marchés publics ne sont pas facilement accessibles aux entreprises de l'ESS, pour des raisons de gros volumes et de diversité des domaines d'expertise attendus. Un soutien régional à la formation des acheteurs et à des outils de qualification des segments d'achats ESS, actualisés et libre d'accès, permettra aux acheteurs publics (lycées, collectivités) un meilleur ciblage et in fine l'intégration de clauses sociales et environnementales.

3. ACCELERER LES PEPITES ESS ET SOUTENIR LA CONSOLIDATION POST-INCUBATION (P.4)

Les incubateurs ESS accompagnent chaque année une trentaine de projets ESS sur des filières émergentes à fort potentiel de décarbonation et d'autonomie territoriale (**économie circulaire, mobilité, énergie**), en complément d'activités d'innovation sociale de proximité (**populations ou territoires fragiles**). Mais ces entreprises manquent cruellement de soutien post-incubation (financier, foncier, technique). **La création d'un fonds régional à impact social et environnemental,** complémentaire aux dispositifs existants ou pouvant être reconduits (FISO), permettra de flécher des financements nationaux (fonds à impact) et de rassembler PME, ETI, banques, institutions et collectivités territoriales en appui.

4. ORIENTER LES JEUNES VERS LES COMPETENCES EN RECHERCHE CROISSANTE DANS L'ESS (P.5)

De nombreux métiers dans lesquels l'ESS est très présente sont concernés par les départs à la retraite (**sanitaire, social, médico-social, aide et soins à domicile**). D'autres filières en développement (**éco-rénovation, réparation de cycles, véhicules électriques, énergie photovoltaïque, …**) ont besoin d'attirer de nouveaux salariés qualifiés. Une **promotion spécifique de ces compétences recherchées dans l'ESS auprès des lycéens,** permettra de les orienter vers des filières d'avenir et ainsi de répondre à leurs aspirations citoyennes, aux besoins en recrutement et aux enjeux socio-économiques du territoire.

5. DEPLOYER UNE DIGITALISATION DURABLE GRACE AUX SOLUTIONS ESS (P.6)

La digitalisation des entreprises (y compris de l'ESS) induit un impact social et environnemental négatif autant sous-évalué qu'exponentiel. Plusieurs dizaines de structures de l'ESS de la région offrent des solutions de numérique durable adaptées à toute entreprise (écoconception et réemploi de matériels, sobriété des usages, …). **Leur déploiement en lien avec des acteurs ressource comme l'ENE** constitue un levier important de réponse conjointe aux enjeux de la digitalisation et de la décarbonation.

[1] ESS France, Observatoire National de l'ESS (ONESS), 2021
[2] CRESS AURA, Observatoire Régional de l'ESS (ORESS), selon données INSEE FLORES 2018 et URSSAF ACOSS 2021
[3] Art. 7 de la LOI ESS du 31/07/2014 et art. 2 de la LOI NOTRe du 07/08/2015, codifié à l'art. L4251-13 du CGCT

1. RECONNAITRE ET SOUTENIR LES FORMES INNOVANTES DE COOPERATION TERRITORIALE

➢ CONSTATS ET PROBLEMATIQUES :

1. Nous sommes aujourd'hui au pied du mur climatique et énergétique, face à une urgence à amorcer des transitions nécessaires.
2. En raison de leur histoire et des valeurs qu'elles partagent, les entreprises de l'ESS peuvent être les acteurs et les promoteurs de ces transitions car elles portent les principes de **coopération, de mobilisation citoyenne et d'implication des parties prenantes** (les bénéficiaires de l'activité économique en sont aussi les sociétaires).
3. C'**est dans la région Auvergne-Rhône-Alpes que sont nés** les concepts de Groupe Economique Solidaire (GES), de Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), de Start-up de Territoire (SUT). Les entreprises de l'ESS possèdent l'expertise et l'ingénierie pour favoriser l'implication et la coopération de l'ensemble des acteurs économiques locaux (exemples : Groupe Archer–Pôle Sud ; Trivéo ; GRAP), au service d'un développement économique territorial, et pas uniquement de la compétitivité de ses membres.
4. La région Auvergne-Rhône-Alpes, avec sa trentaine de clusters et pôles de compétitivité, dispose déjà d'une culture de la coopération en faveur de la compétitivité, entre entreprises dans tous les secteurs économiques : des passerelles plus fortes avec l'ESS peuvent être envisagées.

➢ SOLUTIONS :

Les solutions aux problématiques économiques, sociales et environnementales de nos territoires ne peuvent être que coconstruites par les acteurs publics, les entreprises (ESS et hors ESS) et les citoyens. La coopération économique permet de conjuguer croissance économique, réponses aux besoins du territoire, et mutualisation / diminution de la consommation des ressources.

La relance de l'économie et la transition de notre société passeront obligatoirement par le développement des coopérations économiques territoriales. **C'est à l'échelle locale qu'apparaissent des innovations collaboratives qui permettent de redévelopper les filières économiques stratégique de la région (textile, plastique, alimentation…) et de faire naître de nouveaux services** en faveur de l'emploi, comme Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD). C'est en recréant des coopérations en faveur de l'industrie aussi bien que des habitants et de la vie sociale, que le tissu socioéconomique se resserrera à nouveau.

Il faut pour cela :

1. **Valoriser les initiatives de coopérations économiques territoriales**, les légitimer en leur donnant de la visibilité, aux côtés notamment des autres formes de coopération comme les clusters et les pôles de compétitivité
2. **Dédier des moyens financiers aux réseaux de coopérations économiques territoriales,** sur la base de la croissance de leurs membres et du nombre de projets qu'ils portent, **en complémentarité** des soutiens des EPCI et de l'Etat (plan de relance).

2. INTEGRER DES PARTS RESERVEES A L'ESS DANS LES MARCHES PUBLICS

➢ CONSTATS ET PROBLEMATIQUES :

1. La commande publique représente un levier essentiel pour développer le territoire régional
2. Il existe des filières historiquement très investies par les entreprises et organisations de l'ESS : agriculture et alimentation durables, économie circulaire, mobilité durable...
3. Les collectivités n'ont ni les moyens, ni l'expertise pour bien connaître les offres des entreprises de l'ESS dans tous les secteurs et peuvent craindre les appels d'offres infructueux
4. Les outils d'identification des offres proposées par l'ESS - sourçage ESS - et leur qualification pour répondre à des appels d'offres privés ou publics sont encore limités (reseau-gesat.com, emplois.inclusion.beta.gouv.fr, carteco-ess.org, ambition-ess.org)
5. Les marchés publics ne sont pas toujours accessibles aux entreprises de l'ESS, pour des raisons de volumes et de diversité des domaines d'expertise attendus
6. Les stratégies d'achats responsables, locales des acheteurs publics et des grandes entreprises, constituent de puissants leviers pour une économie de proximité, fléchées sur les entreprises de l'ESS

➢ SOLUTIONS :

Fléchées sur les entreprises de l'ESS, les stratégies d'achats responsables, des acheteurs publics et des grandes entreprises, constituent de puissants leviers pour maintenir et développer une économie de proximité, facilitée grâce aux écosystèmes économiques territoriaux (activités relocalisées, circuits courts via les Fabriques de Proximité ou tiers-lieux productifs »).

Pour changer d'échelle, massifier les initiatives exemplaires, et pour que l'économie sociale, solidaire et responsable prenne sa part, à proportion de son efficience, à la construction de l'avenir de la région, il convient d'orienter et d'accompagner les marchés publics (lycées, collectivités) autour d'indicateurs sociaux et écologiques, sur des segments d'achats où l'ESS est force de propositions : **restauration collective responsable** (Rhône Saône Légumes, Goût'chou) ; **mobilier professionnel réutilisé ou surcyclé** (Merci René, GEIM, Atelier Emmaüs) ; **services et matériels numériques durables** (Hashbang, Ecodair, AfB France, ATIMIC, Groupe NEA) ; **mobilité durable** (Ateliers de l'audace, cluster MAD, CITIZ, Mobicoop, Railcoop, EPI...) ; **déconstruction et réemploi des matériaux du bâtiment** (Minéka, Métabatik, Ecomat 38).

A l'image de ce qui a été initié dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques 2024, il parait important de rechercher la participation des entreprises et organisations de l'ESS en veillant à :

3. Fixer pour la commande publique de la Région un **objectif stratégique de 20%** des marchés (en montant) réalisés par des entreprises de l'ESS, notamment les entreprises de l'ESS agréées ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale) par l'Etat
4. Intégrer systématiquement des **clauses sociales et environnementales valant pour 10% de la note totale d'attribution**, ainsi que **des marchés réservés à l'ESS** dans la commande publique régionale, notamment dans les secteurs de la restauration, de l'ameublement, du numérique, de la mobilité, et de la déconstruction
5. Pour rendre les marchés accessibles aux petites entreprises de l'ESS, systématiser **les allotissements dans les marchés publics** et autoriser/encourager les **initiatives de mutualisation et de coopération économique territoriale permettant la constitution de réponses en consortium**
6. Permettre une meilleure identification et ciblage des offres d'entreprises ESS et des initiatives réussies via **une qualification de ces offres, actualisée et libre d'accès** (CRESS, GESAT)
7. Soutenir des **actions de sensibilisation, de formation et de mise en réseau sur les achats publics responsables** à destination des élus et agents locaux en charge de la commande publique (CNFTP, CRESS)
8. Associer les acteurs de l'ESS dans une concertation pour l'élaboration, d'un **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables** (SPASER) pour la Région

3. ACCELERER LES PEPITES ESS ET SOUTENIR LA CONSOLIDATION POST-INCUBATION

➢ CONSTATS ET PROBLEMATIQUES :

1. Avec le soutien de la Région et des EPCI[4] notamment, les incubateurs d'innovation sociale / d'entreprises sociales et solidaires, d'une part, accompagnent à la création d'environ 120 à 130 nouvelles entités locales à très fort impact social et environnemental chaque année et le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), d'autre part, permet aux structures d'utilité sociale de créer et consolider leurs emplois (+5,8% d'effectifs salariés supplémentaires créés[5])

2. Entre 20 à 30 projets "pépites" incubés chaque année relèvent de filières émergentes à fort potentiel : économie circulaire : conception et réemploi textile, énergie : production photovoltaïque ; mobilité

3. En capacité d'accélérer le développement de leur offre, de participer ainsi à une économie relocalisée par l'attention soutenue qu'elle porte à ses émissions de carbone, les entreprises de l'ESS ont besoin d'être épaulées pour accélérer leur croissance. Or, les « start-up ESS » sont bloquées ou freinées par un triple manque : d'investissement financier élevé, de patrimoine foncier et d'appui des acteurs clés de la filière

4. Soutenu par la BPI et la Région, et porté par AURAE, le Fonds d'innovation Sociale Auvergne-Rhône-Alpes (FISO) est ouvert aux entreprises et organisations de l'ESS solides et avant tout capables de rembourser le prêt consenti d'une durée de 5 à 8 ans (mini. 50k€)

5. Il existe près d'une trentaine de fonds nationaux d'investissement à impact social, représentant plus d'1 milliard d'euros mobilisables (Amundi, Aviva, Banque des territoires, BNP Paribas, Demeter, ESFIN gestion, Macif, Mirova, Mutualité française, Phitrust, etc.), mais qui peinent à identifier les projets idoines autres que franciliens, faute d'implantation locale et de sourçage territorial

6. En dépit du plan d'action récent de l'UE en faveur de l'ESS, des freins au développement de l'ESS demeurent au niveau européen et certaines mesures se révèlent inadaptées, telles que l'interdiction du cumul du tarif d'achat avec des subventions publiques à l'investissement pour les centrales photovoltaïques citoyennes

➢ SOLUTIONS :

Pour changer d'échelle, massifier, inspirer le reste de l'économie, il convient d'investir et soutenir les entreprises de l'ESS, innovantes dans leur chaine de valeur, dans leur objet social et dans leur mission, apportant des solutions très concrètes aux enjeux de la transition, en particulier dans les filières à forte croissance et exemplaires en matière de relocalisation industrielle, d'économie de la transition et pouvant trouver des écosystèmes territoriaux très porteurs. En ce sens, le rapprochement des acteurs industrieux, des entreprises de l'ESS et des développeurs locaux accélère les processus de relocalisation (Groupe Archer-Pôle Sud).

1. Créer un Fond Régional d'Accélération et d'Essaimage (FRAE), véritable incubateur à filières et fonds à impact social et environnemental complémentaire aux dispositifs existants (FISO) avec un capital patient et une instance régionale en lien avec l'écosystème ESS. *Cibles* : **TPE/PME "pépites ESS" et entrepreneurs sociaux** dans les filières notamment de production d'énergie renouvelable (collectifs citoyens de production ENR ; Enercoop), mobilité (Citiz), alimentation (Rhône Saône Légumes), habitat (coopératives d'habitat), réemploi dans le bâtiment (Minéka), innovation sociale de proximité (économie circulaire, inclusion socio-professionnelle) ; *Soutien :* **accompagnement à la mise en lien avec des acteurs clés de la filière** sans lesquels le projet ne peut décoller (organisation de filières en rapprochant les acteurs industriels, entreprises de l'ESS et développeurs locaux pour accélérer les processus de relocalisation ; **accès facilité au patrimoine public/privé foncier** pour accueillir le déploiement des activités envisagées ; **accès à un investissement financier élevé**, avec un fléchage des financements nationaux (fonds à impact) et en rassemblant plusieurs dizaines de personnes morales : PME et ETI, banques régionales, institutions, et EPCI.
2. Simplifier l'accès aux appels à projet européens pour les petites entreprises de l'ESS.
3. Poursuivre et amplifier le soutien de la Région et des EPCI aux incubateurs et accélérateurs de l'ESS

[4] CA Ouest Rhodanien, CC Mont du Lyonnais, CC Charlieu-Belmont, CC Pays de l'Arbresle, CC Pays Entre Loire et Rhône, Grand Bourg, Grand Lyon, Grenoble Alpes Métropole, Saint-Etienne Métropole, Clermont Auvergne Métropole, CA Riom Limagne & Volcans, CC Pays Rochois, Pôle Métropolitain Genevois français, Grand Chambéry

[5] Avise, « Le DLA, quel impact ? », 2022

4. ORIENTER LES JEUNES VERS LES COMPETENCES EN RECHERCHE CROISSANTE DANS L'ESS

➢ CONSTATS ET PROBLEMATIQUES :

1. Les entreprises de l'ESS favorisent la décarbonation et la relocalisation de l'économie par la création et le maintien de l'emploi dans les territoires, par la production locale et l'autonomie territoriale
2. Une préoccupation croissante des jeunes est de trouver dans leur travail une mission qui réponde aux problèmes sociétaux : 78% des 18-24 ans n'accepteraient pas un emploi qui n'a pas de sens pour eux[6] et 45% des 18 à 24 ans souhaiteraient créer leur propre activité dans l'ESS[7]
3. L'ESS est très présente dans les secteurs **sanitaire, social, médico-social, de l'aide et soins à domicile** qui sont particulièrement concernés par les besoins de recrutement actuels. En outre, l'ESS se déploie sur de nouvelles filières d'activités et de métiers dont les compétences sont de plus en plus recherchées. Il s'agit de l'**énergie** : installateurs de centrales photovoltaïques (Centrales villageoises) ; le **bâtiment** : artisans formés à la rénovation énergétique et à la thermique des bâtiments (Cabestan) ; l'**entretien et la réparation** : mécaniciens formés en réparation de cycles ; mécaniciens formés à la réparation de véhicules électriques (Cyclez-vous, La Fabrique à Biclou) ; **entrepreneurs sociaux**…
4. Il existe des initiatives croissantes, mais encore embryonnaires et dispersées, d'actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat social auprès des collégiens, lycéens et étudiants (EnActUs, EPA, ESPER-Mon ESS à l'école, Animafac). Il en va de même s'agissant de la promotion des parcours de formation, mais également des opportunités et spécificités d'emplois dans l'ESS qui sont très peu représentées dans les salons et évènements dédiés à l'orientation professionnelle (APEC, Pôle emploi, UDES, etc.)
5. Les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022, en articulation avec le Pacte d'investissement dans les compétences nationales, doivent mobiliser de nouvelles priorités pour intégrer les dimensions et les impacts issus de la crise de la Covid-19. Les régions doivent, par ailleurs, se mobiliser pour faciliter le recrutement des compétences recherchées dans les filières et métiers dans lesquels l'ESS est très présente ou en forte croissance

➢ SOLUTIONS :

Pour inscrire et rendre visible, dans la politique régionale emploi/formation, les enjeux du maintien et du développement des compétences et savoir-faire dans les filières où l'ESS est présente et en recherche croissante, il conviendrait de :

1. Poursuivre le soutien à la création d'événements dédiés à l'orientation professionnelle vers l'emploi et la formation dans l'ESS auprès de tous les lycéens de la région, et durant le mois de l'ESS, via une campagne régionale d'information et d'intervention dans les classes ; en mettant en exergue les compétences en recherche croissante dans l'ESS (grand âge, soins, accompagnement, énergie, réparation de véhicules, construction, entrepreneuriat social, etc.), mais aussi les parcours spécifiques de formation correspondants (employeurs ESS-UDES, OPCO, instituts de formation et écoles, etc.)
2. Intégrer aux pactes régionaux d'investissement dans les compétences les nouvelles priorités issues de la crise de la Covid-19 notamment en ce qui concerne l'attractivité et le développement des formations aux métiers liés aux filières du « care » et de la silver économie
3. Développer au sein des SPRO (Service public régional de l'orientation) la promotion des métiers de l'ESS et concevoir des parcours qualifiants vers les métiers à forte tension de main d'œuvre, en lien avec les OPCO et les branches

[6] Sondage mené par l'institut d'études Yougov pour Monster, sept. 2021
[7] Baromètre de l'entrepreneuriat social 2021

5. DEPLOYER UNE DIGITALISATION DURABLE GRACE AUX SOLUTIONS ESS

➢ CONSTATS ET PROBLEMATIQUES :

- La digitalisation des entreprises est un outil à double tranchant car il est aussi source de dégâts croissants sur l'environnement en termes de consommation d'eau, de minerais, d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre (terminaux de consultation : ordinateurs, tablettes, smartphones ; matériel d'infrastructures réseau : box, modems, routeurs ; matériel des centres informatiques : serveurs, baies de stockage)
- L'impact social de la digitalisation est également important. Le numérique est source d'exclusion, de fractures numériques dans l'accès aux infrastructures, l'accès aux équipements et renforce les inégalités sociales et territoriales (zone urbaine vs zone rurale, coûts et maîtrise des équipements individuels). Le numérique pose la question aussi de l'accessibilité aux habitants porteurs de handicaps (troubles auditifs, moteurs, visuels ou cognitifs). Enfin, la protection des données personnelles demeure un enjeu important, notamment dans la mesure où celles-là peuvent être utilisées à des fins de piratage, d'usurpation d'identité, d'escroquerie
- Le numérique durable (ou informatique verte, ou GreenIT, ou éco-TIC, le terme officiel) est un ensemble de techniques visant à réduire l'empreinte sociale et environnementale du numérique
- L'Espace Numérique Entreprises (ENE) a pour mission d'améliorer la compétitivité et favoriser l'innovation des PME et TPE d'Auvergne-Rhône-Alpes en développant l'usage du numérique. Il apparaît essentiel de profiter de la transition numérique de nombreuses organisations pour les sensibiliser à des usages numériques sobres et des outils durables

➢ SOLUTIONS :

- Les entreprises et organisations de l'ESS en région apportent de nombreuses solutions professionnelles de numérique durable prêtes à être déployées en lien avec ENE et toute démarche de développement du numérique en entreprise intégrant bien l'impact social et environnemental :
    - Démarche d'écoconception, pour le matériel et les logiciels (Scopika, Hashbang),
    - Réparation et allongement de la durée d'usage (Trira, Recyclea, Groupe AFB, Micronov),
    - Lutte contre le changement de matériel par le logiciel (Emmabuntüs),
    - Optimisation de la consommation énergétique des centres de données (Gentils nuages)
    - Accès au numérique pour tous (Simplon.co, HINAURA, Designers éthiques)
    - Souveraineté et autonomie des données (tourisme : Apidae)
    - Appui à la transition numérique de l'ESS (Savaara, Coutosuix)

L'ESS : levier économique majeur & facteur d'attractivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une forme d'économie qui permet de donner du sens au travail et c'est ce que recherchent en priorité 7 jeunes sur 10 aujourd'hui.[8] L'ESS rassemble des entreprises de toutes les tailles, de tous les secteurs d'activité, autour notamment du principe d'absence ou de limitation de la lucrativité. La recherche de bénéfice peut exister mais permet de répondre à un objectif d'utilité sociale, au projet collectif ou à l'intérêt des membres. Les entreprises qui composent l'ESS sont les mutuelles, les fondations, les coopératives, les associations et les sociétés commerciales de l'ESS.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la 1ère région française (hors Ile-de-France) en termes de nombre d'établissements et d'emplois dans l'ESS. Après le secteur industriel (500 000 emplois), l'ESS représente 8,1 milliards €, soit 9%, des rémunérations brutes en région, et rassemble environ 304 000 salariés et 30 000 établissements, soit 10% des établissements de l'économie régionale totale et 14% de l'emploi privé. C'est deux fois plus que le secteur du BTP. L'évolution de l'emploi dans l'ESS se distingue par une progression légèrement plus importante que le reste de l'économie privée : +4,7% de postes dans l'ESS entre juin 2020 et juin 2021 contre +3,7% pour les postes hors ESS. L'ESS représente aussi jusqu'à 40% des emplois dans certains territoires.[9]

Par son implantation territoriale, l'ESS produit des biens et services circularisés dans l'économie réelle à partir d'emplois pérennes, non délocalisables. 40% de notre alimentation dépend des coopératives agricoles, 60% de nos activités sportives sont portées par des associations, et nous avons tous grand besoin de nos mutuelles pour nous soigner ou assurer nos biens.[10] En outre, l'ESS est présente dans bien d'autres aspects de notre vie quotidienne : le réemploi électroménager (Envie), le transport (Citiz), l'alimentation (Rhône Saône Légumes), le tourisme (VVF Villages), l'énergie (Enercoop, Centrales villageoises). Elle se retrouve aussi dans bien d'autres secteurs comme l'industrie (Groupe VTD), le numérique (AFB France), ou encore l'insertion par l'activité professionnelle dans l'industrie (CATM), etc.

L'ESS est moins aidée que le reste de l'économie. En raison de ses spécificités, elle n'est quasiment pas bénéficiaire des politiques de réductions fiscales, de crédit d'impôts, d'exonération de taxes. En France, plus de 58 milliards d'euros d'aides publiques sont apportées aux entreprises chaque année alors que l'on estime à 30 milliards par an le montant des subventions versées par les pouvoirs publics aux associations. Et à la différence de celles reçues par le secteur lucratif, les subventions aux associations se font en contrepartie de services rendus aux territoires et à leurs habitants**.** Elles sont socialisées et non privatisées. Certaines structures de l'ESS reçoivent des financements publics sous forme de subventions en contrepartie d'actions permettant aux pouvoirs publics d'exercer leurs missions obligatoires.[11]

Les contrats aidés restent marginaux dans l'ESS. Seuls 8% des postes de l'ESS sont des contrats aidés (contrats d'insertion et contrats d'apprentissage) et dans le secteur non marchand (organisations du secteur public, associations et fondations), l'ESS n'emploie que 38% des salariés en contrats-aidés, la majorité étant dans le secteur public (61%). Une grande partie de ces contrats aidés sont des contrats d'insertion dont bénéficient des personnes en grande difficulté dans le cadre de structures de l'insertion par l'activité économique. Depuis 2017 (gel des contrats aidés et lancement du parcours emploi compétences), on observe une baisse de ces postes de -45% sur 1 an. Les contrats d'apprentissage sont également des contrats aidés (exonérations de charges, primes au recrutement, crédits d'impôts, déductions fiscales, etc…). L'ESS ne bénéficie que très peu des financements de soutien à l'apprentissage puisqu'elle ne représente que 4% des contrats d'apprentissage en région.[12]

[8] ESS France, Observatoire National de l'ESS (ONESS), 2021
[9] CRESS AURA, Observatoire Régional de l'ESS (ORESS), selon données INSEE FLORES 2018 et URSSAF ACOSS 2021
[10] ESS France, Observatoire National de l'ESS (ONESS), 2021
[11] CRESS HDF, Observatoire Régional de l'ESS (ORESS), selon données nationales INSEE 2016
[12] ESS France, Observatoire National de l'ESS (ONESS), 2021